

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2023

Le trois février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué sous les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Stéphan LAZAROFF, Maire.

Présents : Delphine BUECHER, Stéphane DELAMARE, Grégoire DUMORTIER, Patrick DUPONT, Jean-Max FABREGA, Stéphan LAZAROFF, Marc MICHEL

Absents : Antonio LEMOS, Fabrice MAZUÉ

Absente excusée : Gertrude RANCÉ (pouvoir à Patrick DUPONT)

Madame Delphine BUECHER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTERET SCOLAIRE LABBEVILLE FROUVILLE HEDOUVILLE

Considérant la démission de Monsieur Loïc LIEGEY, conseiller municipal et délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire Labbeville Frouville Hédouville;
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE
ELIT : Grégoire DUMORTIER délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire Labbeville Frouville Hédouville

2. ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT D'ELEVES

Considérant la démission de Monsieur Loïc LIEGEY, conseiller municipal et délégué titulaire au Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves ;
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE
ELIT : Fabrice MAZUÉ délégué titulaire au Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves ;

3. DESIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE
DESIGNE Stéphane DELAMARE en qualité d'interlocuteur privilégié « correspondant incendie et secours » de la commune de Frouville auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

A compter du 1^{er}/02/2023 le tableau des emplois permanents de la collectivité Mairie de Frouville est modifié comme suit :

Création/ Suppression	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Création	Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Secrétaire de mairie	16 heures	oui	non
Suppression	Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Secrétaire de mairie	12 heures	non	non
	Technique	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien polyvalent	35 heures	oui	non
	Technique	Adjoint technique territorial	Cantonnier	35 heures	oui	non

5. AUTORISATION D'ENGAGER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Considérant la nécessité de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2023, aux dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au Budget 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, DECIDE :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2023, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessous et avant le vote du Budget Primitif 2023 :

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS EN 2022	LIMITE AUTORISEE EN 2023
21	Immobilisation corporelles	361 518.17 €	90 379.54 €

QUESTIONS DIVERSES

- **Demande d'acquisition d'un bien soumis à préemption** : Les élus s'accordent le droit de demander conseil et souhaitent des précisions sur le bien en question auprès du propriétaire. Accord à l'unanimité.
- **Proposition d'une convention pour le parking du cimetière** : Le conseil Municipal convient qu'une convention avec le propriétaire est nécessaire afin de dégager la responsabilité de ce dernier en cas d'accident. Accord à l'unanimité

Sans autre sujet à l'ordre du jour et personne ne réclamant plus la parole, la séance est levée à 22h15.

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FROUVILLE DU 3 FEVRIER 2023

Présents : Delphine BUECHER, Stéphane DELAMARE, Grégoire DUMORTIER, Patrick DUPONT, Jean-Max FABREGA, Stéphan LAZAROFF, Marc MICHEL

Absents : Antonio LEMOS, Fabrice MAZUÉ

Absente excusée : Gertrude RANCÉ (pouvoir à Patrick DUPONT)

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
DA20230203	ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTERET SCOLAIRE LABBEVILLE FROUVILLE HEDOUVILLE	APPROUVEE
DB20230203	ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT D'ELEVES	APPROUVEE
DD20230203	DESIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS	APPROUVEE
DF20230203	MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS	APPROUVEE
DG20230203	AUTORISATION D'ENGAGER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023	APPROUVEE

Le détail des délibérations et procès-verbal sont en version papier à la mairie et sur le site Internet de la commune <https://frouville95.fr/>